

Signature d'une convention de don Un partenariat actif et engagé

Le ministre de l'Economie et des Finances, M. Ali Farah Assoweh, et l'ambassadeur du Japon accrédité à Djibouti, M Jun Shimmi, ont cosigné hier une convention de don. D'un montant de six cent quarante six millions de nos francs (646.000.000 FDJ), l'enveloppe va servir de financement au projet d'assistance sociale axé sur l'emploi et les fondations du capital humain que l'agence djiboutienne de développement social va exécuter.



Hier au cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances, une importante cérémonie de signature d'un accord djibouto-japonais a eu lieu. Le grand argentier du pays, M Ali Farah Assoweh, et l'ambassadeur du Japon accrédité à Djibouti, M Jun Shimmi, ont entériné la signature d'une convention de don en présence de plusieurs hauts fonctionnaires.

Citons le secrétaire général du MEFPP, Simon Mibrathu, le directeur en charge des financements extérieurs de ce même département ministériel, Almis Mohamed Abdillahi, et le directeur général de l'ADDS, Kadar Ismaïl Guelleh.

D'un montant de six cent quarante six millions de nos francs (646.000.000 FD), l'enveloppe émane du Fonds japonais pour le développement social. Elle va servir de financement au programme pilote d'assistance sociale axé sur l'emploi et les fondations du capital humain.

Sa mise en œuvre est confiée au maître d'ouvrage délégué qu'est l'agence Djiboutienne de développement social (ADDS).

Une approche intégrée & participative D'une durée de deux ans, le projet en question combine l'exécution de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre et d'un volet sur la santé nutritionnelle au profit des enfants et des mères en position de vulnérabilité.

Les zones cibles de ce chantier d'envergure sont les quartiers pauvres de la capitale et les localités rurales des régions de l'intérieur. L'intérêt majeur de ce programme d'assistance réside dans son approche intégrée et participative.

Autrement dit, l'ADDS va impliquer les citoyens et ruraux concernés dans la sélection des priorités en matière d'infrastructures.

L'exécution aussi des travaux publics qui va permettre de réduire le chômage endémique parmi les couches défavorisées, notamment les femmes et les jeunes.

Idem, le projet prévoit le renforcement de capacités des populations bénéficiaires à travers des interventions bien ciblées au préalable.

Lesquelles consistent en l'entretien des routes, le ramassage des déchets, les travaux d'entretien des aires boisées et des pâturages, la construction et la maintenance des systèmes de collecte et de stockage d'eau.

Il s'agit pour les instigateurs de ce projet d'améliorer par ce biais la qualité du cadre et des conditions de vie des communautés urbaines et rurales en proie aux aléas de la précarité.

Volet nutritionnel. Concernant le volet nutritionnel, le programme pilote d'assistance sociale comporte des interventions préventives qui s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre la malnutrition des enfants et des femmes enceintes.

Celles-ci s'articulent autour de la promotion d'une bonne utilisation des principaux oligo-éléments, la conservation des aliments et de l'eau, d'une meilleure pratique des soins de l'enfance, de la riposte contre les causes non sanitaires de la malnutrition.

A terme, le programme vise une amélioration de l'ordinaire des ménages pauvres au moyen d'une alimentation variée et riche en protéines, et un accès généralisé aux services de nutrition pour les enfants en bas âge et les femmes enceintes.